

Aujourd'hui, jeudi 4 novembre 2021, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 28 octobre 2021, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Merpins – avenue de Montignac (16100), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Michel BERGER – Morgan BERGER – Mme Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mme Marie-Christine BRAUD – MM. Jean-François BRUCHON – Mme Séverine CAILLE – MM. Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Jacques DESLIAS – MM. Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Michel ECALLE – MM. Michel FOUGERE – Didier GALLAU – MM. Philippe GESSE – M. Dominique GRAVELLE – MM. Bernard HANUS – Julien HAUSER – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – Mme Colette LAURICHESSE – MM. Jean-Hubert LELIEVRE - Jean-Louis LEVESQUE – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER - Mme Sylvie MOCOEUR – MM. Bruno NAUDIN-BERTHIER – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Dominique PETIT – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Mmes Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole VANDEVOORDE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – M. Patrice VINCENT.

Suppléants

Mme Corinne BAURE-BOUTHOLEAU (suppléante de la commune de Salles-d'Angles) - M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY)

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Romuald CARRY (donne pouvoir à M. Jérôme ROYER) – Mme Brigitte DESUCHE (donne pouvoir à Mme Christine BAUDET) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne pouvoir à Gilles PREVOT) – M. Jérôme FROIN (donne pouvoir à Mme Colette LAURICHESSE) - Mme Sylvie GAUTIER (donne pouvoir à M. Michel BERGER) – M. Jean-Marc GIRARDEAU (donne pouvoir à Mme Nadia VARLEZ) – M. Didier GOIS (donne pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – Mme Gérardine GORDIEN (donne pouvoir à Mme Christiane PERRIOT) – M. Yannick LAURENT (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Laurence LE FAOU (donne pouvoir à M. Dominique MERCIER) – Mme Camille LEGAY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE) – M. Annick-Franck MARTAUD (donne pouvoir à M. Patrick LAFARGE) – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE (donne pouvoir à Mme Monique PERCEPT) – Mme Katie PERROIS (donne pouvoir à M. Jean-Louis LEVESQUE) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à Mme Marie-Christine BRAUD) - Mme Nadège SKOLLER (donne pouvoir à M. Bernard HANUS) – M. Mickaël VILLEGGER (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU).

EXCUSES

MM. Pierre BERTON – Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND - Dominique BURTIN – Jean-Christophe COR – Mme Dominique DAIGRE – MM. Mehdi KALAI – Eric LIAUD – Bernard MAUZE - Philippe PASTIER – Mme Emilie RICHAUD – M. Gérard SEGUIN.

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-0	Motion sur le SCOT – <i>rapport sur table</i>	LE PRESIDENT
	AGET-1	Présentation du rapport d'activités 2020	LE PRESIDENT
	AGET-2	Extension de l'hôtel d'agglomération – marché de maîtrise d'œuvre	LE PRESIDENT
	AGET-3	Modification de la composition de la CAO	LE PRESIDENT
	AGET-4	Modification de représentants dans les organismes extérieurs	LE PRESIDENT
	AGET-5	Soutien au projet de gendarmerie de Hiersac	LE PRESIDENT
Ressources humaines	RH-1	Ouverture, fermetures et transformations de postes permanents	Bernard MAUZE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Lancement du programme d'intérêt général et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain de Grand Cognac	Morgan BERGER
	ACVH-2	Attribution de subventions à l'association socio-éducative de la Région de Cognac (ASERC)	Morgan BERGER
	ACVH-3	Contribution 2021 au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Soutien à l'espace citoyen – conseil de développement cognaçais	Pascale BELLE
	DDD-2	Participation au coût des travaux de mise en place de points d'apport volontaire et à l'achat de caches conteneurs	Pascale BELLE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	Bateau à passagers – tarifs et conditions d'annulation	Yannick LAURENT
	TVFR-2	Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets navigation propre	Yannick LAURENT
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégués eau potable - année 2020	Mickaël VILLEGER

Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Attribution de subvention – Université de Poitiers CECOJI	Philippe GESSE
	DEI-2	Extension de la ZA du Fief de la Couture à Genté – attribution d’un opérateur pour les fouilles archéologiques	Philippe GESSE
	DEI-3	Aménagement d’une nouvelle voie sur la ZAC Bellevue à Châteaubernard – validation de l’Avant-projet	Philippe GESSE
	DEI-4	Ouvertures dominicales des commerces – avis sur les projets d’arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires – année 2022	Philippe GESSE
Enfance Jeunesse	EJ-1	Validation de la feuille de route Enfance Jeunesse 2020-2026	Dominique PETIT
Sport	SPORT-1	Associations sportives – attribution de subventions pour projets jeunes et manifestations sportives	Xavier TRIOILLIER

**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4/11/2021**

Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-6	Décision budgétaire modificative n°2	LE PRESIDENT
	AGET-7	Autorisations de programme - modifications	LE PRESIDENT
	AGET-8	Durée d'étalement des charges	LE PRESIDENT
	AGET-9	Provisions obligatoires	LE PRESIDENT
	AGET-10	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes	LE PRESIDENT
	AGET-11	Travaux en régie – tarifs	LE PRESIDENT
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-4	Travaux de réhabilitation résidence Les Brousses à Cognac – garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER
	ACVH-5	Vente d'un terrain rue des Gélines à Cognac	Morgan BERGER
	ACVH-6	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-3	Attribution de subvention au conservatoire du vignoble charentais (CVC)	Pascale BELLE
	DDD-4	Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de Grand Cognac	Pascale BELLE
	DDD-5	Rapport annuel du délégataire – réseau de chaleur des Vauzelles	Pascale BELLE
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Rapport annuel 2020 de l'exploitant du service public de transports (STGA)	Pascale BELLE
	ATM-2	Avenant n°6 au contrat d'obligations de service public pour l'exploitation du service de transports	Pascale BELLE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-3	Moulin de Prézier – tarifs et conditions d'annulation	Yannick LAURENT
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-2	Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires assainissement – année 2020	Mickaël VILLEGER
	GPCE-3	Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif – année 2020	Mickaël VILLEGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-5	ZAE Ars – vente de deux lots à la SCI Prevotandco (actilev)	Philippe GESSE
	DEI-6	ZAE Champ Farchaud à Hiersac – vente d'un lot à la SCI Troisfonds	Philippe GESSE

**Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du Bureau**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Christine BRAUD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2021.

Le procès-verbal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par 73 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

1. Motion sur le SCoT

*Le projet arrêté de SCOT prévoit une réduction drastique de la consommation d'espace afin de préserver l'espace agricole et naturel du territoire. Le foncier économique et habitat prévu au titre du SCOT pour les vingt prochaines années est très largement insuffisant.
Il est proposé de déposer une motion dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le SCOT.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT) et 1 Abstention (Mme Marie-Jeanne VIAN).

2. Présentation du rapport d'activités 2020

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée. Avant de le transmettre à chaque commune, le président communique aux conseillers communautaires le rapport d'activités 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3. Extension de l'hôtel d'agglomération – marché de maîtrise d'œuvre

Suite à une procédure concurrentielle avec négociation, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'hôtel d'agglomération. Au stade de l'offre, le marché s'élève à 359 145 € HT (430 974 TTC).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Modification de la composition de la CAO

*La commission d'appel d'offres est constituée du président ou son représentant, et de 5 membres titulaires et suppléants.
Il est proposé de renouveler la composition des membres de la commission constituée en 2021.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. Modification de représentants dans les organismes extérieurs

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, Grand Cognac a désigné ses représentants au sein des organismes extérieurs.

Il convient de compléter certaines désignations

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 2 personnes ne prenant pas part au vote (MM. Christian JOBIT, Patrice VINCENT).

6. Soutien au projet de gendarmerie de Hiersac

Il est proposé d'apporter le soutien de Grand Cognac à la construction de la nouvelle gendarmerie sur la commune de Hiersac afin d'obtenir l'agrément nécessaire à son implantation sur le territoire.

Le soutien prendra la forme de la cession d'un terrain pour la construction ainsi que de la garantie de l'emprunt souscrit par Logélia, maître d'ouvrage.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, 3 voix Contre (MM. Romuald CARRY, Gilbert RAMBEAU, et Jérôme ROYER), 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Jean-Marc LACOMBE) et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Martine BEAUMARD).

7. Décision budgétaire modificative n°2

En cours d'exercice, des ajustements de crédits peuvent être soumis à approbation de l'assemblée délibérante, par Décision Budgétaire Modificative (DM).

L'exécution des budgets principal et annexes pôle médical n°50004, zones Châteaubernard-Merpins-Cognac n°50006, zone Ars n°50007, zone Fief de la Couture n°50008, zone Hiersac n°50009, zone Le Malestier n°50010, zone Le Plassin n° 50011, Zone Le Pont neuf n°50012, zone Mérignac n°50013, zone Mesnac n°50014, zone Nercillac n°50015, zone St-Sulpice n°50016, zones Jarnac-Chassors-Sigogne n°50017, eau DSP n°50018, assainissement collectif DSP n°50020, zone assainissement collectif régie n°50021, assainissement non-collectif n°50023 font apparaître des besoins d'ajustements. Tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales (budget primitif et budget supplémentaire) est obligatoirement conforme au principe d'équilibre budgétaire. La liste des mouvements budgétaires est annexée à la présente.

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

8. Autorisations de programme – modifications

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Suite à la préparation de la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement de deux autorisations de programme du budget principal.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

9. Durée d'étalement des charges

Les instructions budgétaires et comptables donnent la possibilité d'étaler certaines charges dont la liste est strictement limitée, sur plusieurs exercices. L'étalement de charges est un processus dérogatoire visant à étaler l'impact de certaines charges sur la section de fonctionnement en permettant son financement sur plusieurs exercices.

Par délibération du 28 juin 2018, Grand Cognac a défini la durée d'étalement pour les dépenses de fonctionnement des budgets gérées en M14. Il est proposé d'étendre ces durées à l'ensemble des budgets quel que soit la nomenclature comptable utilisée.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

10. Provisions obligatoires

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, les dotations aux provisions pour créances douteuses constituent une dépense obligatoire. En effet, une provision doit être faite/inscrite ? lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public. Le montant de la provision doit couvrir le risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité, à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le comptable public a fait connaître la liste des restes à recouvrer de plus de deux ans. Il préconise une provision correspondant à 15% minimum du montant total des restes à recouvrer afférent. Il est donc proposé de constituer des provisions sur les budgets principal, Pôle médical, Eau DSP, Assainissement collectif DSP, Assainissement collectif régie et Assainissement non-collectif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

11. Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes

Les budgets annexes qui ne sont pas dotés de l'autonomie financière tels que les budgets annexes de lotissements ou ceux dédiés à la gestion d'équipements peuvent être subventionnés par le budget principal à des fins d'équilibre.

Il est donc proposé le versement, au titre de 2021, des subventions du budget principal aux budgets annexes pôle médical n°50004 et Zones d'activités Châteaubernard-Merpins-Cognac n°50006, pour un montant total de 277 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

12. Travaux en régie – tarifs

Les travaux réalisés en régie par les équipes de Grand Cognac permettent d'entretenir et de valoriser le patrimoine communautaire. La mise en œuvre des moyens en matériel et outillage, des fournitures et du personnel constitue, cependant, une charge intégralement supportée en section de fonctionnement. La valorisation des travaux en régie présente l'intérêt de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges supportées, au cours de l'année, pour la production de travaux à caractère d'investissement.

Il est proposé de définir le coût horaire des travaux en régie 2021.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

RESSOURCES HUMAINES

1. Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents

Dans la perspective du remplacement d'un agent de crèche parti en retraite, il est proposé de transformer la quotité de travail d'un poste d'adjoint technique qui était à 28/35^{ème} en créant un poste à 25/35^{ème}, étant entendu que le poste à 28/35^{ème} sera supprimé après que le comité technique aura été saisi pour avis.

Par ailleurs, dans la perspective d'avancements de grade au titre de l'année 2021, il est proposé de transformer 62 postes, étant entendu que les postes devenus vacants seront supprimés ultérieurement, lorsque les nominations auront eu lieu et après que le comité technique ait été saisi pour avis.

Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

1. Lancement du programme d'intérêt général et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain de Grand Cognac

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son Programme Local de l'Habitat 2020-2026, Grand Cognac a réalisé en régie une étude pré-opérationnelle pour la mise en place :

- d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, soit sur les 56 communes, hors périmètres Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) définis dans les 4 centralités (Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Jarnac et Segonzac) ;

- d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites couvrant les périmètres ORT des 4 centralités.

A ce titre, une convention PIG et une convention OPAH-RU vont prochainement être signées avec différents partenaires dont l'Anah, afin de fixer les engagements de chacun dans le cadre de ces deux dispositifs.

Certains cofinancements étant mobilisables sur la partie ingénierie, des démarches seront faites pour les solliciter auprès des instances concernées (Anah, Région, Caisse des Dépôts et Consignations...). Il est donc proposé d'autoriser la signature des conventions PIG et OPAH-RU.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Attribution de subventions à l'association socio-éducative de la Région de Cognac (ASERC)

Jusqu'en 2018 Grand Cognac attribuait une subvention à l'ASERC pour deux de ses missions :

- l'accueil temporaire, l'hébergement et l'accompagnement social vers un logement ordinaire de jeunes sans ressources, en rupture ou en errance ;*
- l'accueil, l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des victimes de violences conjugales.*

En 2018, une subvention totale de 20 000 € avait été octroyée à l'ASERC. En 2019 et 2020, l'ASERC n'a pas sollicité de subventions au titre de l'habitat et de l'hébergement auprès de Grand Cognac.

Suite à changement de direction et de fonctionnement, l'association sollicite à nouveau l'agglomération pour l'attribution de deux subventions pour 2021 :

- 10 000€ pour l'hébergement temporaire d'insertion ;*
- 10 000€ pour le Centre Suzanne Noël (accueil, hébergement d'urgence et accompagnement des victimes de violences conjugales).*

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 20 000 € (10 000€ pour l'Hébergement Temporaire d'Insertion et 10 000€ pour le Centre Suzanne Noël) à l'ASERC.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

3. Contribution au GIP Charentes Solidarités

Le Groupement d'Intérêt Public Charente Solidarités a pour objet d'assurer la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), de tout fonds en lien avec l'action sanitaire et sociale qui lui serait confié par le Département ou transféré, de la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et de s'assurer de la bonne coordination des actions menées dans le cadre du PDALPD et du PDAHI (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion). Il est à noter qu'afin d'avoir une meilleure connaissance en matière qualitative du logement et d'encadrer les contrôles de décence effectués sur le territoire de l'agglomération par le GIP Charentes Solidarités, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, une convention a été mise en place avec celui-ci. Cette convention fixe un nombre minimum de contrôles par an et alloue au GIP un financement à ce titre à hauteur de 10 000€ pour l'exercice 2021.

Le GIP a adressé à Grand Cognac un appel de fonds 2021 selon un nouveau mode de calcul appelant une participation de Grand Cognac au FSL comprise entre 0,70€ et 1€ par habitant, soit entre 48 768 € et 69 669 €.

Compte tenu de la nécessité de rediscuter des critères de contribution proposés par le GIP et la possibilité pour chaque EPCI de fixer librement le montant de sa contribution au FSL il est donc proposé au titre de 2021 de fixer la contribution de Grand Cognac à 33 000 € pour le FSL et à 10 000€ pour les contrôles de décence.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

4. Travaux de réhabilitation résidence Les Brousses à Cognac – garantie d'emprunt à Noalis

Dans le cadre de la réhabilitation des 6 logements de la résidence Les Brousses à Cognac, Noalis a contracté un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des travaux.

A titre d'information, Grand Cognac assure la garantie de 32 lignes de prêts dédiés au financement d'opérations liées à la production de logements sociaux. Le capital restant dû garanti au 30 septembre 2021 s'élève à 6,3 M€ pour une annuité 2021 d'un montant de 258 393€.

Grand Cognac est donc appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie à hauteur de 50% en complément du Conseil Départemental pour le remboursement du contrat de prêt d'un montant de 187 000 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant de l'annuité supplémentaire s'élèverait à environ 5 500 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

5. Vente d'un terrain rue des Gélines à Cognac

En 2008, la communauté de communes de Grand Cognac a fait l'acquisition de la parcelle AY74 (8 287 m²) située sur la commune de Cognac dans le cadre du projet d'aménagement du secteur des Vauzelles. L'aménagement de cette parcelle sous la forme d'un lotissement n'étant plus une priorité, il est proposé de la vendre. Grand Cognac a donc délibéré le 25 avril 2019 pour fixer le prix de vente au prix d'acquisition soit 283 422 €.

Une proposition d'acquisition de Desport Construction a été reçue, inférieure au prix demandé, pour la réalisation de logements locatifs sociaux par le biais d'une vente à un bailleur social public pour des militaires de la BA709 et leur famille.

Grand Cognac doit donc se prononcer sur la vente de la parcelle AY74 au prix proposé par Desport Construction de 260 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

6. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 24 315,38€ pour 16 dossiers.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Soutien à l'espace citoyen – conseil de développement cognaçais

Afin de poursuivre son travail d'animation de la démocratie participative, l'Espace citoyen qui a déjà fortement contribué à la mise en œuvre de démarches structurantes pour le territoire de Grand Cognac (PCAET, PLUi, PAT), sollicite le soutien financier de l'agglomération. Cette demande correspond au recrutement d'un salarié à mi-temps sur une période d'un an.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 voix Contre (M. Patrice VINCENT).

2. Participation au coût des travaux de mise en place de points d'apport volontaire et à l'achat de caches conteneurs

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'installation de point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré (PAVE) ainsi que de points de regroupement de bacs sur les communes du territoire, Grand Cognac a délibéré le 12 novembre 2020 pour :

Cependant au regard du grand nombre de demandes, il est proposé de modifier la délibération en date du 12 novembre 2020 par le plafonnement des aides pour l'acquisition des caches conteneurs par le biais d'un fonds de concours.

- *Participer à hauteur d'un maximum de 1000 euros HT du montant total du coût des travaux par le biais de la contribution de Grand Cognac à Calitom en ce qui concerne les PAVE ;*
- *Fournir aux communes qui ne sont pas dans un programme de points de regroupement de bacs des caches conteneurs.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

3. Attribution de subvention au conservatoire du vignoble charentais

Le Conservatoire du Vignoble Charentais (CVC) a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 10 000 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide aux actions sectorielles de structuration des filières et des acteurs. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € au Conservatoire du Vignoble Charentais.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

4. Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de Grand Cognac

Calitom assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Cognac.

Ce service fait l'objet d'un rapport annuel qu'il convient de présenter aux membres du conseil communautaires et notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment les indicateurs techniques et financiers prévus au CGCT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

5. Rapport annuel du délégataire – réseau de chaleur des Vauzelles

Le réseau de chaleur du Pôle des Vauzelles alimentant notamment le centre aquatique X'eau est géré dans le cadre d'une délégation de service public par la société Engie Cofély. Il est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Bateau à passagers – tarifs

Grand Cognac porte le projet de construction d'un bateau à passagers pour assurer des balades fluviales au départ de Cognac à compter de la saison 2022. Le bateau d'une capacité de 69 passagers proposera des balades d'avril à octobre. Il est proposé que Grand Cognac en assure l'exploitation et externalise la commercialisation des groupes auprès des agences réceptives dont l'Office de Tourisme. La billetterie individuelle sera assurée en régie par Grand Cognac et auprès des Bureaux d'Informations Touristiques. Il est proposé d'adopter la grille tarifaire et les conditions d'annulation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

2. Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets navigation propre

Grand Cognac a lancé un appel à projets « navigation propre », du 1^{er} juillet au 31 août 2021, afin de soutenir l'investissement pour l'achat de bateaux électriques de promenade à vocation touristique et ainsi renforcer l'offre de loisirs sur le fleuve auprès de la clientèle familiale, conformément aux objectifs fixés par le schéma de développement du tourisme et des loisirs. Après instruction et analyse pondérée, il est proposé de retenir deux candidatures et d'attribuer :

- 29 666,70 € à la SARL Camping de Bourg-Charente,
- 19 938,85 € à l'association Cognac Canoë Club.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3. Moulin de Prézier - tarifs

Grand Cognac gère en régie le gîte du Moulin de Prézier. Une réflexion sur les pistes d'optimisation des recettes a été menée avec Charentes Tourisme. Celle-ci donne lieu à des adaptations de la politique tarifaire et conditions d'annulation, aux modes de commercialisation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Rapport annuel 2020 de l'exploitant du service public de transports (STGA)

Le rapport annuel de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac, confié à la Société Publique Locale STGA du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

2. Avenant n°6 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation du service de transports

Il est proposé un avenant n°6 au contrat d'exploitation du réseau Transcom, portant sur :

- *Un ajustement des dépenses d'exploitation du service au titre de l'exercice 2020 (offre réellement produite et impacts de la crise sanitaire),*
- *La neutralisation de l'intéressement de l'Opérateur Interne à la fréquentation au titre de l'exercice 2021,*
- *Une modification de la détermination des acomptes mensuels,*
- *L'expérimentation du biocarburant HVO à partir du 1^{er} janvier 2022.*

Cet avenant conduit à un reversement d'environ 155 000 € HT de la STGA à Grand Cognac au titre de l'année 2020, et un surcoût d'environ 5 300 € HT pour l'année 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégataires eau potable 2020

Conformément à la réglementation, Grand Cognac doit :

- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable au titre de l'exercice 2020. Ce rapport public doit permettre d'informer les usagers du service,*
- *présenter et soumettre à l'assemblée délibérante les Rapports Annuels des Délégataires (RAD) pour les services d'eau potable en délégation de service public.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Rapport sur le prix et la qualité du service et rapports annuels des délégués assainissement 2020

Conformément à la réglementation, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) exercice 2020 pour l'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

En ce qui concerne les Rapports Annuels des Délégués (RAD) exercice 2020 pour les services d'assainissement en délégation de service public, ces derniers doivent être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

3. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif 2020

Conformément à la réglementation, Grand Cognac doit :

- présenter et soumettre à l'assemblée délibérante le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2020. Ce rapport public doit permettre d'informer les usagers du service,

- présenter et soumettre à l'assemblée délibérante les Rapports Annuels des Délégués (RAD) pour les services d'assainissement non collectifs en délégation de service public.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

Arrivée de M. Bernard MAUZE avant le vote.

1. Attribution d'une subvention – Université de Poitiers

La faculté de droit de l'Université de Poitiers organise le 7 décembre 2021 un colloque sur la thématique de l'aléa climatique en droit vitivinicole : focus sur le vignoble charentais. Il est proposé d'apporter un soutien à cette manifestation universitaire à hauteur de 1 500 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour.

2. Extension de la ZA du Fief de la Couture à Genté – attribution d'un opérateur pour les fouilles archéologiques

Grand Cognac a engagé un projet d'extension de 8,2 hectares de la zone d'activités du Fief de la Couture, sur la commune de Genté. L'avant-projet de l'aménagement a été validé par le conseil communautaire le 20 février 2020.

Dans le cadre de cette opération, une opération de fouille d'archéologie préventive a été prescrite par arrêté préfectoral.

Suite à une consultation des entreprises, il est proposé de valider le marché de fouilles archéologiques. Le montant du marché s'élève à 730 614,52 € H.T (876 737,42 € TTC).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 2 voix Contre (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et M. Gilles PREVOT), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3. Aménagement d'une nouvelle voie sur la ZAC Bellevue à Châteaubernard – validation de l'Avant-projet

Il est proposé de valider l'avant-projet du projet de création d'une voie au sein de la ZAC de Bellevue à Châteaubernard, destinée à desservir environ 6 lots situés entre la RN 141 et la voie ferrée afin d'accueillir des activités économiques. Il est également proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature des marchés de travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 175 000 € H.T pour un coût d'opération estimé à 260 000 € HT (312 000 € TTC).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour, 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Ouvertures dominicales des commerces – avis sur les projets d'arrêtés municipaux 2022

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs au nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail proposé par les communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac pour l'année 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 3 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et MM. Christian MEUNIER, et Bruno NAUDIN-BERTHIER).

5. ZAE Ars – vente de deux lots à la SCI Prevotandco (actilev)

L'entreprise ACTILEV, implantée actuellement à Cognac et spécialisée dans le rayonnage industriel, dispose de locaux qui ne sont plus compatibles avec son développement. La SCI PREVOTANDCO souhaite pouvoir acquérir pour le compte d'ACTILEV les parcelles ZK 106, 107, 113 et 114 situées sur la zone d'activité d'Ars et propriété de Grand Cognac.

Il est donc proposé de céder les parcelles cadastrées ZK 106, 107, 113 et 114 d'une surface totale de 4 898 m² à 16,50 € HT/m², soit une recette attendue de 80 817 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

6. ZAE Champ Farchaud à Hiersac – vente d'un lot à la SCI Troisfonds

L'entreprise PULVECENTER, implantée actuellement à Cognac et spécialisée dans le contrôle technique des pulvérisateurs, manque de surface dans ses locaux actuels. La SCI TROISFONDS souhaite pouvoir acquérir pour le compte de PULVECENTER et PRAYSBEE (nouvelle société) la parcelle ZC 118 située sur la zone d'activité du Champ Farchand à Hiersac et propriété de Grand Cognac.

Il est donc proposé de céder la parcelle cadastrée ZC 118 d'une surface de 2 597 m² à 11 € HT/m², soit une recette attendue de 28 567 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marie-Christine GRIGNON) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU, et MM. Patrice VINCENT, Gilles PREVOT).

ENFANCE JEUNESSE

1. Validation de la feuille de route Enfance Jeunesse 2020-2026

Pour orienter et préciser le cadre de mise en œuvre de la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac, il est proposé la validation d'une feuille de route 2020-2026.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

SPORT

1. Associations sportives – attribution de subventions pour projets jeunes et manifestations sportives

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations sportives dans le cadre du soutien pour le développement de la pratique des jeunes et pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 33 734 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU